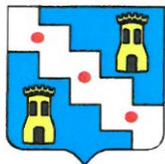


Mairie de CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 5 - Séance du 30 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Florian DOUHERET, Sophie DOURS.

**Date de convocation** : 25 mai 2023

**OBJET : Demande de subvention au Département du Rhône**  
**dans le cadre de l'appel à projet 2023 : achat d'un terrain réservé**

Monsieur le Maire indique que pour mener à bien le futur projet d'adjonction d'une scène à la salle des fêtes, modifier l'accessibilité à la salle des fêtes, créer des toilettes publiques, des places de stationnement et un espace hors sac, pour lequel l'Agence Technique Départementale a réalisé une pré-étude, il est nécessaire d'acquérir un tènement de 1250 m2 environ à détacher de la parcelle cadastrée AD 0327 appartenant à M et Mme DUILLON (voir plan en annexe).

Le prix d'achat convenu entre la mairie et les propriétaires a été fixé à 50 000,00 €.

Cette parcelle est inscrite dans le projet d'OAP prévu dans le PLU à venir. Elle n'est actuellement pas cadastrée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide du département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet 2023, à raison de 50 % du prix convenu avec le propriétaire soit : 25 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le projet inscrit au titre de l'opération : Achat d'un terrain réservé pour l'adjonction d'une scène à la salle des fêtes, modifier l'accessibilité à la salle des fêtes, créer des toilettes publiques, des places de stationnement et un espace hors sac et à solliciter l'aide du département du Rhône dans le cadre de l'appel à projet 2023, à raison de 50 % du prix convenu soit **25 000,00 €**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture

Le Maire,  
Richard CHERMETTE

